FONDATION Inserm



FAIRE DE VOTRE HÉRITAGE **UN AVENIR POUR LA SANTÉ**

Legs, donation, assurance-vie

La recherche est une aventure de transmission. Toute notre vie, nous transmettons.

Nous transmettons des valeurs, une histoire familiale, des souvenirs, parfois un patrimoine. À travers ces gestes, nous exprimons ce qui compte le plus pour nous et ce que nous souhaitons laisser aux générations qui nous succéderont.

La recherche est, elle aussi, une formidable aventure de transmission.

Les chercheurs transmettent leurs connaissances, leurs découvertes et leur passion. Une avancée scientifique ouvre la voie à une autre. Les progrès réalisés aujourd'hui deviennent les traitements de demain, au bénéfice de millions de personnes.

À la Fondation Inserm, nous avons la conviction que chacun peut prendre part à cette chaîne de transmission.

En choisissant de faire un legs, une donation ou de désigner la Fondation Inserm comme bénéficiaire d'une assurance-vie, vous permettez à la recherche publique de poursuivre sa mission : mieux comprendre les maladies, développer de nouvelles approches thérapeutiques, améliorer la prévention et relever les grands défis de santé auxquels notre société est confrontée.

Votre générosité donne aux chercheurs la liberté d'explorer des voies nouvelles, de soutenir des projets innovants et d'accélérer des découvertes qui bénéficieront aux générations futures.

C'est un engagement profondément tourné vers l'avenir. Un geste de confiance envers la science, mais aussi envers celles et ceux qui, demain, pourront vivre plus longtemps, en meilleure santé.

Avec toute l'équipe de la Fondation Inserm, nous sommes à votre écoute pour répondre à vos questions et vous accompagner dans votre réflexion, avec discrétion, disponibilité et dans le respect de vos volontés.

Je vous remercie très sincèrement de l'intérêt que vous portez à notre Fondation.



Professeur Didier Samuel

Spécialisé dans le domaine des maladies hépatiques et en transplantation hépatique. Président de la Fondation Inserm et président-directeur général de l'Inserm.



©David VILLA-SCIENCEIMAGE-CBI-CNRS

Pourquoi transmettre **à la recherche ?**

Les grandes avancées médicales sont aussi des histoires de transmission. Le monde change. Notre santé aussi. Le vieillissement de la population, les maladies chroniques, les troubles de santé mentale, les maladies émergentes, les effets du changement climatique ou encore les inégalités face aux soins dessinent de nouveaux défis pour notre société.

- Comment mieux prévenir les maladies chroniques ?
- Comment détecter plus tôt les maladies neurodégénératives ou les cancers ?
- Comment mieux comprendre et prévenir les troubles de santé mentale chez les jeunes ?
- Comment utiliser l'intelligence artificielle pour transformer la recherche et la médecine ?
- Comment réduire les inégalités face à la maladie ?

Derrière chacune de ces questions, des chercheuses et des chercheurs consacrent leur vie à faire progresser les connaissances scientifiques, pour mieux prévenir, diagnostiquer et soigner.

Les découvertes de demain naissent souvent d'une intuition, d'une idée nouvelle, d'une collaboration inattendue. Elles demandent du temps, des talents… et des moyens.

En choisissant de transmettre une partie de votre patrimoine à la Fondation Inserm, vous permettez à la recherche d'aller plus loin, plus vite, au bénéfice de toutes et tous.

Pourquoi choisir
la Fondation Inserm ?

Une fondation au service de toute la recherche biomédicale.

Depuis plus de soixante ans, l'Inserm, seul organisme public de recherche français entièrement dédié à la recherche médicale et à la santé humaine, est un leader européen et international de la recherche et de l'innovation.

Chaque jour, ses chercheurs travaillent pour mieux comprendre les maladies, améliorer les traitements, développer la prévention et relever les grands défis sanitaires de demain.

En choisissant la Fondation Inserm, vous contribuez directement à cette recherche d'excellence, au bénéfice des générations présentes et futures.

Antilles - Guyane



Pointe-à-pitre
Guadeloupe



Fort-de-France
Martinique



Cayenne
Guyane

La Réunion



Saint-Denis
La Réunion



9 000 | Chercheurs, ingénieurs et techniciens

278 | Unités de recherche



Un ancrage territorial fort via les hôpitaux universitaires partout en France



Des collaborations internationales majeures

Innover par le continuum de la recherche fondamentale à la recherche clinique et translationnelle

L'une des forces de l'Inserm est d'accompagner les découvertes scientifiques jusqu'à leurs applications concrètes.



DÉCOUVRIR
Recherche fondamentale

TRADUIRE
Recherche translationnelle et clinique

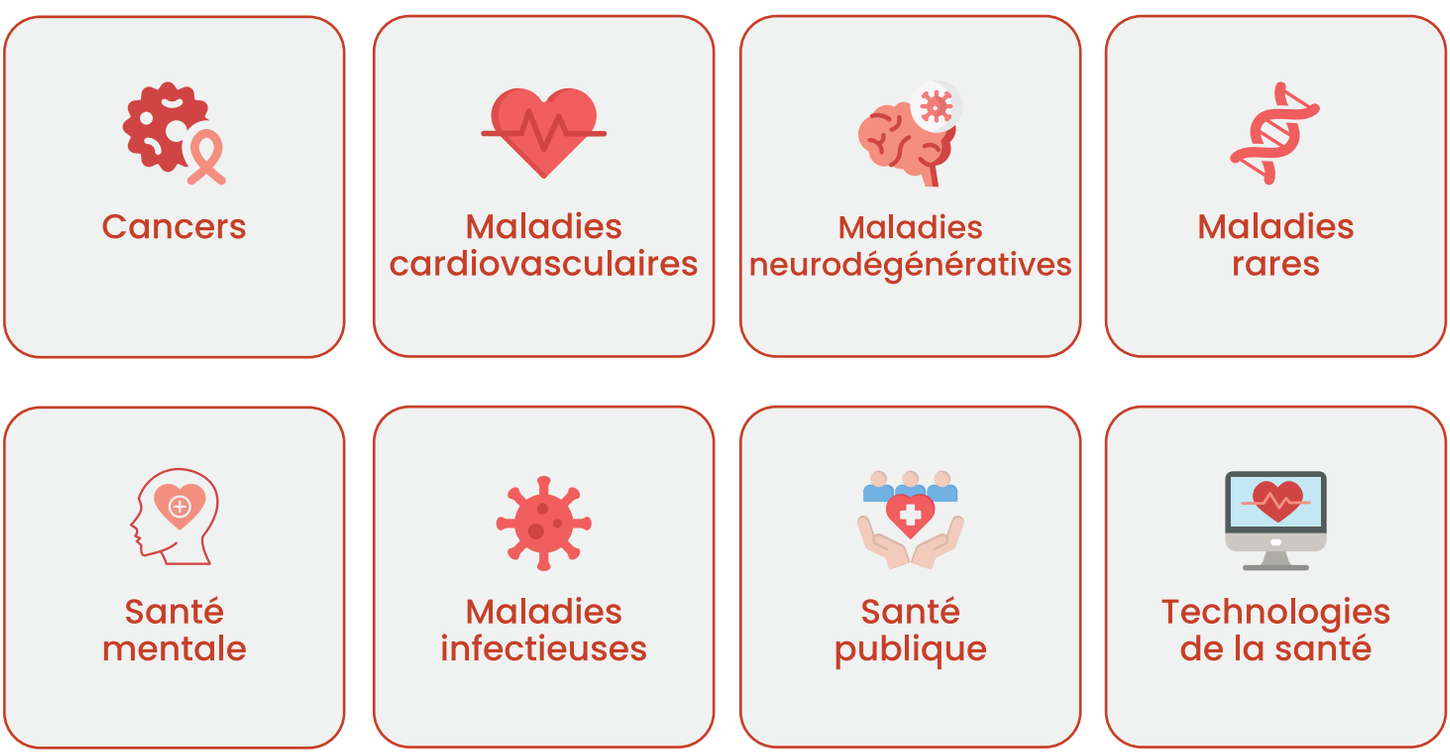
INNOVER
Données de santé, intelligence artificielle et innovation technologique

DÉPLOYER
Santé publique

Parce que les grandes découvertes naissent souvent à la croisée des disciplines, les équipes Inserm associent recherche fondamentale, recherche clinique, données de santé et innovations technologiques.

Une recherche au bénéfice de tous

L'Inserm intervient dans tous les domaines de la santé :



Des découvertes qui changent la vie

Les chercheurs de l'Inserm sont à l'origine de nombreuses avancées qui améliorent déjà le quotidien des patients.



Le Nutri-Score

Conçu à partir des travaux de chercheurs de l'Inserm, il aide des millions de consommateurs à faire des choix alimentaires plus favorables à leur santé et inspire désormais plusieurs pays européens.



La stimulation cérébrale profonde

Cette innovation, développée grâce aux travaux des chercheurs français, permet aujourd'hui à de nombreux patients atteints de la maladie de Parkinson de retrouver une meilleure qualité de vie.



Les premiers tests de diagnostic prénatal

Une avancée majeure qui permet de détecter précocement certaines maladies génétiques et d'améliorer la prise en charge des familles.



Les thérapies géniques

Après plusieurs décennies de recherche, elles permettent désormais de traiter certaines maladies génétiques rares jusque-là incurables.



Les thérapies cellulaires

Elles ouvrent de nouvelles perspectives contre certains cancers, les maladies auto-immunes et les maladies rares en mobilisant les propres cellules des patients. Plusieurs traitements sont déjà disponibles et des milliers d'essais cliniques sont en cours.



La fécondation in vitro

Les chercheurs de l'Inserm ont contribué à cette révolution médicale qui a permis à des millions de couples dans le monde de devenir parents.

Donner à la recherche les moyens d'aller plus loin

Faire un legs ou une donation à la Fondation Inserm, c'est faire le choix d'une institution reconnue pour son excellence scientifique, son indépendance et son engagement au service de l'intérêt général.



Ce que votre transmission **rend possible**

Votre transmission donne aux chercheurs la liberté d'innover

Les grandes découvertes naissent souvent d'une intuition, d'une idée nouvelle ou d'une rencontre inattendue. Mais avant de transformer la vie des patients, ces idées doivent pouvoir être explorées.

Grâce à un legs, une donation ou une assurance-vie, vous donnez aux chercheurs la liberté de franchir cette première étape essentielle : tester une hypothèse prometteuse, lancer un projet innovant, acquérir un équipement de pointe ou accompagner de jeunes scientifiques dans leurs premiers travaux.

Votre générosité permet également de financer des études pilotes, souvent indispensables pour démontrer la faisabilité d'une approche nouvelle et ouvrir la voie à des projets de plus grande ampleur.

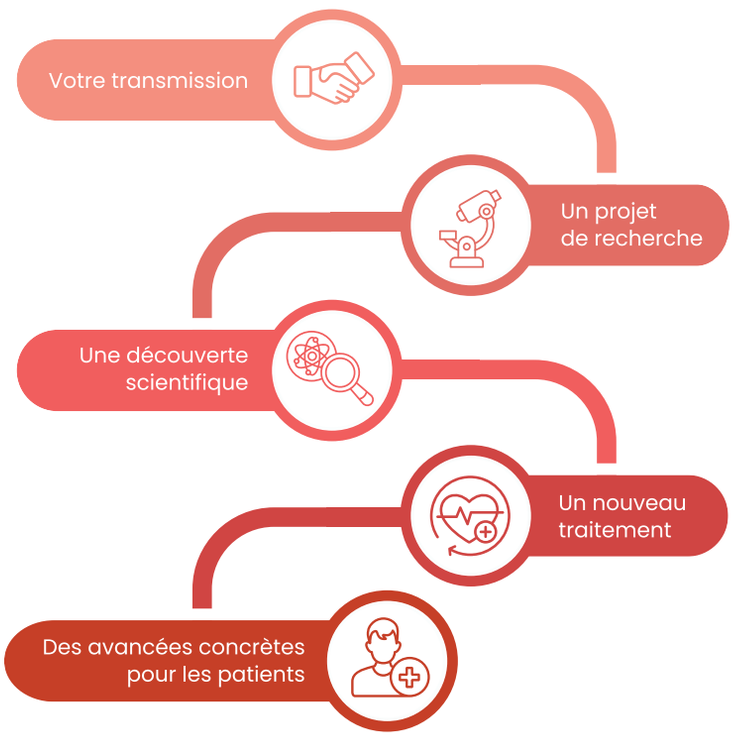
Parce qu'elle offre une souplesse d'action unique, la philanthropie permet aux chercheurs d'oser. Elle leur donne les moyens d'explorer des pistes nouvelles, de réagir rapidement face à un enjeu de santé émergent et d'accélérer les découvertes qui feront la médecine de demain.

Votre transmission devient alors bien plus qu'un soutien financier : elle transforme une idée en projet, un projet en découverte et une découverte en progrès pour les patients.

Pourquoi votre transmission est-elle si précieuse ?

La recherche publique bénéficie de financements essentiels, mais ceux-ci ne permettent pas toujours d'explorer rapidement des idées nouvelles ou de soutenir les projets les plus innovants dès leur naissance. Grâce à la générosité des donateurs, les chercheurs disposent d'une liberté d'action précieuse pour tester des approches inédites, financer des études pilotes, acquérir des équipements innovants ou accompagner de jeunes talents.

Très souvent, c'est cette première impulsion qui permet ensuite à un projet d'obtenir des financements plus importants et de changer durablement la vie des patients.



Le cerveau reste l'un des grands territoires à explorer de la recherche médicale. Les neurosciences nous permettent de mieux comprendre les mécanismes à l'origine de maladies neurologiques comme les accidents vasculaires cérébraux ou la sclérose en plaques, et d'imaginer de nouvelles pistes pour mieux les diagnostiquer et les traiter.
Ces avancées reposent sur une recherche de long terme, capable de faire le lien entre les découvertes fondamentales et les besoins des patients. Soutenir cette recherche, c'est nous donner les moyens d'explorer de nouvelles voies et d'accélérer leur transformation en solutions thérapeutiques.



Denis Vivien
Directeur de recherche Inserm, neuroscientifique - Directeur de l'IT Neurosciences, Sciences cognitives, Neurologie et Psychiatrie.
Unité Physiopathologie et imagerie des troubles neurologiques – Université de Caen Normandie / Inserm

Les maladies touchant spécifiquement la santé des femmes - à titre d'exemple l'endométriose, les fibromes ou encore le SOPK – entrainent des souffrances chroniques et des handicaps majeurs pour des millions de patientes en France. Pourtant la recherche sur ces pathologies reste sous financée par rapport aux enjeux. C'est pourquoi nous avons besoin des soutiens privés pour accélérer le développement de nouvelles connaissances et de traitements qui améliorent la qualité de vie de ces femmes.



Dr. Marina Kvaskoff
Epidémiologiste chargée de la recherche Inserm Centre de recherche en épidémiologie et santé des populations.

Les vagues de chaleur sont de plus en plus fréquentes et leurs conséquences sur notre santé sont multiples. Elles touchent particulièrement les personnes les plus vulnérables et nous obligent à repenser nos façons de prévenir et de nous protéger. Nos recherches visent à mieux comprendre ces effets et à développer des solutions concrètes, adaptées à la vie quotidienne. Pour faire face à ces nouveaux enjeux de santé liés au changement climatique, le soutien à la recherche est essentiel : il nous permet de tester des solutions, d'en mesurer l'efficacité et de préparer les réponses de demain.



Paquito Bernard
Chercheur Inserm – titulaire d'une Chaire Professeur Junior Inserm, à l'Institut recherche en santé, environnement et Travail (Rennes)

Plusieurs façons de transmettre votre engagement. Chaque projet de transmission est unique. Selon votre situation personnelle et vos souhaits, plusieurs solutions peuvent être envisagées. Notre équipe est à votre écoute, en toute confidentialité, pour vous accompagner et répondre à vos questions.

Le legs : transmettre demain ce qui vous tient à cœur



Le legs est un acte de générosité qui permet de transmettre, par testament, tout ou partie de votre patrimoine à une cause qui vous est chère.

En choisissant de léguer à la Fondation Inserm, vous soutenez durablement la recherche médicale publique et permettez aux chercheurs d'explorer de nouvelles pistes pour mieux comprendre les maladies, développer des traitements innovants et améliorer la prévention.

Le legs ne prend effet qu'à votre décès. Jusqu'à cette date, vous restez pleinement propriétaire de vos biens et conservez une totale liberté : vous pouvez modifier ou révoquer votre testament à tout moment.

Votre décision n'a donc aucune conséquence sur votre patrimoine de votre vivant.

Plusieurs formes de legs

Selon votre situation et vos souhaits, plusieurs solutions peuvent être envisagées.

- **Le legs universel**
  Vous transmettez l'ensemble de votre patrimoine à la Fondation Inserm.
- **Le legs à titre universel**
  Vous léguez une quote-part de votre patrimoine (par exemple la moitié ou le quart) ou une
- **Le legs particulier**
  Vous choisissez de transmettre un bien déterminé : une somme d'argent, un bien immobilier, un portefeuille de titres, un objet d'art…

Notre équipe est à votre disposition pour vous aider à identifier la solution la plus adaptée à votre situation, en lien avec votre notaire.
Esther Simana : Chargée de la relation avec les testateurs : +33 7 64 43 23 64

“

Je n’ai pas d’enfants et je me suis demandé ce que je souhaitais transmettre après moi. La recherche médicale s’est imposée assez naturellement. J’ai choisi la Fondation Inserm parce que je voulais soutenir une recherche qui puisse bénéficier à tous, quelles que soient les maladies. C’est une façon, à mon échelle, de continuer à être utile aux générations qui viendront après moi.

Marie, 72 ans
Testatrice de la Fondation Inserm

La donation : soutenir la recherche dès aujourd'hui



La donation vous permet de transmettre, de votre vivant, tout ou partie de votre patrimoine à la Fondation Inserm. Qu'il s'agisse d'une somme d'argent, d'un bien immobilier, de valeurs mobilières ou d'autres biens, votre générosité contribue immédiatement à faire avancer la recherche biomédicale.

En choisissant la Fondation Inserm, vous donnez aux chercheurs les moyens d'explorer de nouvelles pistes, de financer des projets innovants et d'accélérer les découvertes qui amélioreront la santé de toutes et tous. La donation est un acte d'engagement fort. Elle permet de voir, dès aujourd'hui, votre générosité se transformer en progrès pour la recherche.

Plusieurs formes de donation

Selon votre situation patrimoniale et vos objectifs, différentes formes de donation peuvent être envisagées.

01

La donation en pleine propriété

Vous transmettez définitivement un bien ou une somme d'argent à la Fondation Inserm. La Fondation en devient immédiatement propriétaire et peut affecter votre don aux projets de recherche qu'elle soutient.

02

La donation temporaire d'usufruit

Vous confiez temporairement l'usufruit d'un bien (par exemple un portefeuille de valeurs mobilières ou un bien immobilier) à la Fondation Inserm, qui en perçoit les revenus pendant une durée déterminée. À l'issue de cette période, vous retrouvez la pleine propriété de votre bien.

03

Le don sur succession

Après le décès d'un proche, vous pouvez faire don à la Fondation Inserm de tout ou partie des biens recueillis dans la succession. Les biens transmis à la Fondation sont exonérés de droits de mutation à titre gratuit. Cette disposition vous permet de réduire le montant total des droits de succession dus, tout en donnant un sens durable à votre héritage en soutenant la recherche médicale.

04

La donation avec réserve d'usufruit

Vous donnez la nue-propriété d'un bien tout en conservant son usage ou les revenus qu'il procure jusqu'à la fin de votre vie. La pleine propriété est ensuite automatiquement réunie au profit de la Fondation Inserm.

Notre équipe est à votre disposition pour échanger avec vous et votre notaire afin d'étudier la solution la plus adaptée à votre situation.
Esther Simana : Chargée de la relation avec les testateurs : +33 7 64 43 23 64

“

J'ai toujours été convaincu que la recherche pouvait changer des vies. J'ai choisi de soutenir la Fondation Inserm parce qu'elle est directement liée à la recherche publique et qu'elle permet d'accompagner des équipes partout en France. Faire une donation de mon vivant avait aussi du sens pour moi : je voulais agir aujourd'hui et savoir que mon patrimoine pouvait déjà contribuer aux découvertes de demain.

Jean, 68 ans
Donateur de la Fondation Inserm

L'assurance vie : transmettre simplement au service de la recherche

L'assurance-vie est un moyen simple, souple et avantageux de soutenir la recherche médicale. En désignant la Fondation Inserm comme bénéficiaire de tout ou partie de votre contrat, vous choisissez de transmettre un capital qui permettra aux chercheurs de faire avancer les connaissances et de développer les traitements de demain.

Pendant toute la durée de votre vie, vous restez libre de gérer votre contrat comme vous le souhaitez. Vous pouvez effectuer des versements, réaliser des retraits ou modifier le bénéficiaire à tout moment.

L'assurance-vie est ainsi une solution particulièrement adaptée pour préparer une transmission en toute sérénité.

Comment transmettre ?
Il vous suffit de désigner la Fondation Inserm comme bénéficiaire de votre contrat d'assurance-vie, lors de sa souscription ou par la suite.

Vous pouvez choisir de transmettre :

- La totalité du capital
- Une quote-part de votre contrat
- Un montant déterminé

Si vous détenez plusieurs contrats, vous pouvez naturellement choisir celui que vous souhaitez consacrer à votre projet de générosité.

Notre équipe est à votre disposition pour vous accompagner dans la rédaction de votre clause bénéficiaire et répondre à toutes vos questions, en lien avec votre assureur si vous le souhaitez.

> Mon assurance-vie représentait une épargne constituée au fil des années. J'ai souhaité qu'une partie puisse un jour servir à quelque chose qui me tient profondément à cœur : faire avancer la recherche médicale. J'ai choisi la Fondation Inserm pour son sérieux, son lien avec les chercheurs et parce que son action concerne toutes les grandes maladies. Pour moi, c'est une manière simple de donner du sens à ce que je transmettrai.
>
> **Françoise, 74 ans**
> *Donatrice de la Fondation Inserm*

Un accompagnement personnalisé

Parce que chaque situation est unique, notre équipe est à votre disposition pour vous informer, répondre à vos questions et vous accompagner dans votre réflexion, en toute confidentialité et sans engagement.

Notre équipe est à votre disposition pour vous aider à identifier la solution la plus adaptée à votre situation, en lien avec votre notaire.
Esther Simana : Chargée de la relation avec les testateurs : +33 7 64 43 23 64

Une relation de confiance

Construisons ensemble un héritage au service de la santé

Choisir la Fondation Inserm, c'est faire le choix d'une recherche publique d'excellence, au service de toutes les maladies et de tous les patients.

C'est permettre à des chercheurs d'explorer des voies nouvelles, d'accélérer les découvertes et de préparer les traitements de demain.

C'est transmettre bien plus qu'un patrimoine : **un espoir pour les générations futures.**

Notre engagement

- Un accompagnement personnalisé
- Une écoute en toute confidentialité
- Une gouvernance rigoureuse et transparente
- Une recherche reconnue internationalement



Esther Simana

Chargée de la relation avec les testateurs

+33 7 64 43 23 64

fondation.contact@inserm.fr

> Les personnes que je rencontre me parlent bien sûr de leur projet de transmission, mais surtout de ce qui les conduit à l'envisager : leur histoire, leurs convictions, ce qu'elles aimeraient laisser après elles. Ce sont des échanges très personnels, qui se construisent dans le temps et dans la confiance. Mon rôle est de les écouter, de répondre à leurs questions et de les accompagner à leur rythme, pour que leur décision corresponde vraiment à ce qu'elles souhaitent.
>
> **Esther Simana**
> *Chargée de la relation avec les testateurs*

En choisissant la Fondation Inserm, vous faites le choix de transmettre un héritage au service de la santé de toutes et tous.

FONDATION Inserm